

**PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE**

Pour une modification de la loi sur la réforme II de l'imposition des entreprises

Le Parlement de la République et canton du Jura, considérant

- les affirmations du Conseil fédéral avant la votation du 24 février 2008 annonçant un « léger recul des rentrées fiscales », soit de l'ordre de 83 millions de francs pour la Confédération et de 300 à 500 millions pour les cantons¹ ;
- les déclarations de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf admettant, devant le Parlement fédéral, que la population n'avait pas été suffisamment informée avant la votation et, d'autre part, que la perte se chiffrerait en milliards de francs ;
- le fait que le Peuple suisse n'a accepté que du bout des lèvres (par 50,5% des voix) cette réforme et qu'il est probable que le résultat final aurait été différent si les chiffres articulés aujourd'hui avaient été connus des citoyennes et citoyens suisses ;

demande au gouvernement de demander au Conseil fédéral :

- d'adopter un arrêté fédéral urgent afin d'annuler la rétroactivité pour la prise en compte des réserves exemptes d'impôts ;

demande à l'Assemblée fédérale :

- de proposer une modification législative afin de restreindre les exemptions fiscales des dividendes des réserves exemptes d'impôts de sorte à ce que les entreprises ne puissent pas en abuser dans un seul but d'optimiser les dividendes.

Motifs : en février 2008, le Peuple suisse acceptait de justesse (50,5% des voix et 19 000 voix d'écart) la réforme II de l'imposition des entreprises. Le Jura l'a – pour sa part – rejetée par 57% des voix. Lors du débat ayant précédé la votation, le Conseil fédéral a annoncé que la perte fiscale serait « légère ». Or, on sait désormais que cette perte fiscale sera beaucoup plus élevée. Ainsi, le 14 mars, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a admis devant le Parlement fédéral d'une part que la population n'avait pas été suffisamment informée avant la votation et, d'autre part, que la perte se chiffrerait en milliards de francs ! Pour la seule année 2011, Eveline Widmer-Schlumpf estime que le manque à gagner sur l'impôt anticipé sera de 1,2 milliards de francs. Pour les dix ans à venir, elle a articulé le

¹ Voir la brochure explicative du Conseil fédéral (page 19) sous :
<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20080224/index.html?lang=fr>

chiffre de 400 à 600 millions par an de recettes en moins pour la Confédération et les cantons...

La raison en est que la réforme a supprimé l'impôt sur les dividendes provenant de l'apport en capital, de surcroît avec un effet rétroactif de 14 ans. Si les auteurs de cette motion saluent le fait que Madame Eveline Widmer-Schlumpf ait enfin dévoilé la réelle dimension des pertes fiscales, ils estiment que les autorités fédérales doivent maintenant corriger le tir. En effet, l'acceptation de cette loi par le peuple suisse s'est faite de justesse et il est probable que le résultat final aurait été différent si les citoyennes et les citoyens avaient été mieux informés des conséquences réelles de la réforme soumise à votation.

De surcroît, il ne faut pas oublier que les sommes qui vont manquer dans les caisses des collectivités publiques auront des conséquences directes pour la population. Dans la mesure où les salaires sont soumis à cotisation AVS, mais pas les dividendes, il y aura un manque à gagner important pour l'AVS. De plus, la baisse des rentrées fiscales signifiera également moins d'argent dans les caisses, donc moins de prestations à la population, moins d'argent pour les hôpitaux ou les écoles... A moins, bien sûr, d'augmenter la dette ou de compenser ces manques par des augmentations d'impôts sur les personnes physiques ! Quoi qu'il en soit, ce seront d'abord les ménages à bas revenus et les classes moyennes qui seront préjudicés...

C'est pourquoi, il est urgent de corriger le tir en demandant aux autorités fédérales :

- d'annuler la rétroactivité pour la prise en compte des réserves exemptes d'impôts;
- de restreindre les exemptions fiscales des dividendes des réserves exemptes d'impôts de sorte à ce que les entreprises ne puissent pas en abuser dans un seul but d'optimiser les dividendes.

Le responsable :

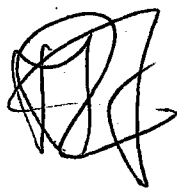


Jean-Yves Gentil

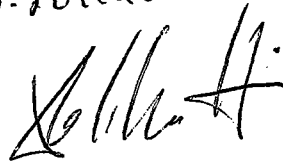
Delémont, le 25 mai 2011



J. Lorenz



Gianluigi Roth



Emerquin Rosse



V. Keller

P. Balm

A. Vega

